



Municipalité de la Paroisse de Saint-Maurice

2510, St-Jean, C.P. 9 / G0X 2X0
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132

À la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Maurice, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le seizième jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-neuf à compter de dix-neuf heures trente minutes et à laquelle étaient présents:

| | |
|--------------------------------------|------------------|
| Monsieur le maire: | Gérard Bruneau |
| Madame et Messieurs les conseillers: | Donald Jacob |
| | Yannick Marchand |
| | Sophie Gagnon |
| | Michel Beaumier |

Tous formant quorum sous la présidence du maire. Madame Andrée Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

RÉSOLUTION 2019-09-223

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

En conséquence :

Il est proposé unanimement:

QUE le conseil municipal proclame la municipalité de Saint-Maurice alliée contre la violence conjugale.

Adoptée.

/ANDRÉE NEAULT/
Directrice générale et secrétaire-trésorière

/GÉRARD BRUNEAU/
Maire

COPIE CERTIFIÉE CONFORME du livre
des délibérations des membres du conseil
de la Municipalité de Saint-Maurice.

DONNÉE à Saint-Maurice, ce 18^e jour du mois de septembre 2019.

Andrée Neault, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière